



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Synthèse des actions 2023

La DDTM au service des territoires girondins





Renaud Laheurte - Directeur Départemental

La DDTM, auprès du préfet, et avec les autres services départementaux, est en première ligne de l'action de l'État sur les territoires, dans tous ses aspects.

En première ligne, pour gérer les crises et leurs conséquences. 2023 a été plus calme que 2022, ce qui nous a permis de traiter les conséquences des grands incendies de 2022, en accompagnant la réouverture des campings, ou le nettoyage de la forêt usagère, et d'en tirer les conséquences, sur la mise en oeuvre des obligations légales de débroussaillage ou la gestion des lisières entre l'urbanisation et la forêt. Le mildiou n'en a pas moins durement frappé une grande partie du vignoble, amputant fortement la récolte et ajoutant ses effets à ceux d'une crise structurelle qui a fortement mobilisé la DDTM pour mettre en place un dispositif exceptionnel d'arrachage et accompagner les viticulteurs en difficulté.

En première ligne, pour porter et aider à mettre en oeuvre sur les territoires girondins les politiques prioritaires de l'État.

Les politiques qui visent à répondre aux besoins immédiats des habitants, comme l'accessibilité des espaces publics, des transports ou des établissements recevant du public, la lutte contre l'habitat indigne ou encore la construction de logements sociaux dans les secteurs où il est le plus difficile de se loger.

Les politiques qui préparent l'avenir, en encourageant les territoires à s'adapter au changement climatique inéluctable et à progresser vers la nécessaire transition écologique et énergétique. La DDTM a ainsi accompagné les communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, la mise en oeuvre de la sobriété foncière dans les documents d'urbanisme, ou l'instruction de toutes les demandes de fonds d'accéléra-

tion de la transition écologique des territoires, dit « fonds vert », dont la Gironde a été l'un des premiers bénéficiaires.

En première ligne, enfin, pour accompagner les acteurs du territoire dans la réalisation de leurs projets. Auprès des agriculteurs pour les guider avec bienveillance dans leurs demandes de subvention au titre de la nouvelle politique agricole commune. Aux côtés des collectivités locales pour l'élaboration de leurs démarches de planification, ou la réalisation de leurs projets de revitalisation de centre-ville. En appui aux nombreux porteurs de projet, pour les guider dans leurs démarches et les conseiller dans la réalisation de leurs dossiers.

Cette proximité, c'est le sens de toute notre action, dont je vous laisse découvrir une synthèse loin d'être exhaustive dans ce rapport d'activité 2023.



Benoît Herlemont
Directeur adjoint



Hélène Chancel-Lesueur
Directrice adjointe
déléguée à la mer
et au littoral



Alain Guesdon
Adjoint au directeur

Transition énergétique et écologique

Zones d'accélération énergies renouvelables (EnR)

La loi d'accélération EnR prévoit la possibilité pour chaque commune de maîtriser le développement des EnR sur son territoire en identifiant et délimitant des « Zones d'Accélération EnR » (ZAEEnR). Ce zonage doit permettre un développement facilité des projets EnR, via notamment des avantages fiscaux et des procédures d'instruction accélérées.

Sous la présidence du sous-préfet de Lesparre, référent préfectoral, le service a organisé des réunions

d'information auprès des EPCI et SCoT, puis de l'ensemble des communes de Gironde via 6 réunions d'arrondissement. Un outil départemental a été élaboré pour aider les communes à saisir leurs zones d'accélération. Ce travail sur les ZAEEnR se poursuivra en 2024 en lien avec les collectivités ainsi que l'échelon régional, qui vérifiera notamment que les zones permettent d'attendre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Fonds vert

Mis en place en 2023 à titre expérimental, le fonds pour l'accélération de la transition écologique des territoires vise à financer les projets de collectivités en matière de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques. Il a été instruit techniquement par la DDTM pour toutes ses mesures, y compris les mesures régionales.

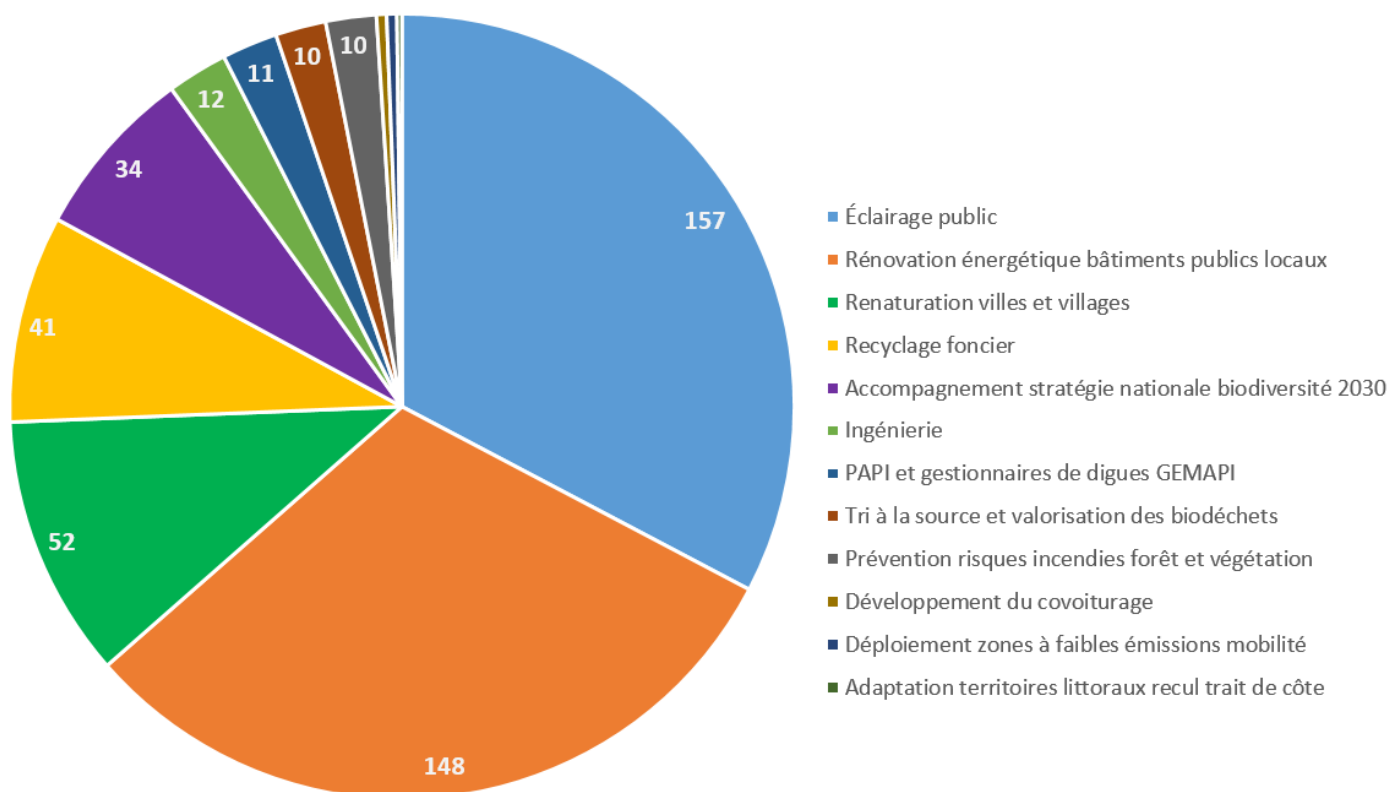
La Gironde a été le deuxième département en termes

de nombre de dossiers déposés (480), ce qui a demandé un travail considérable pour instruire, noter et classer ces dossiers en fonction de leur ambition.

226 dossiers, parmi les plus performants, ont été validés, pour un total de subventions pour les projets girondins de 47,6 M€.

Le Fonds vert se poursuivra jusqu'en 2027, avec une enveloppe augmentée.

Nombre de dossiers déposés en 2023



Suites des incendies de 2022

États généraux de la forêt du Massif des Landes de Gascogne

Suite aux incendies de l'été 2022 qui ont détruit près de 29 000 ha de forêts en Gironde, des États Généraux de la forêt du Massif des Landes de Gascogne ont été lancés par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en novembre 2022 pour engager des actions d'amélioration dans trois domaines : mieux lutter contre les incendies, mieux prévenir les incendies et gérer les surfaces sinistrées vers un massif plus résilient.

La DDTM a piloté trois ateliers, dont un sur la définition d'une règle à intégrer dans les PLU sur la gestion

de la lisière entre la forêt et l'urbanisation et la définition d'une zone de sécurité entre la forêt et les premiers bâtiments, à porter et mettre en œuvre en 2024.

Désignée chef de file des réflexions pour plusieurs actions, la DDTM a notamment contribué au renforcement de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, en appui aux communes : réunions publiques d'information aux côtés de l'union régionale des communes forestières, plans de contrôle avec l'office national des forêts.

Évaluation des dégâts de l'incendie aux fins d'indemnisation des communes

Suite à l'accord en juin 2023 de mobiliser la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) dans le cadre des incendies majeurs de l'été 2022 en Gironde, les dossiers de demande de subventions de 12 collectivités ont été déposés fin septembre 2023 pour un montant de

travaux d'environ 5 M€. Les demandes portaient principalement sur la réparation des dommages occasionnés par les moyens de lutte. Le contrôle de niveau 1 a été établi par la DDTM en novembre 2023, en étroite collaboration avec l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD).

Réouverture de quatre campings du Pyla-sur-Mer pour la saison 2023

Conformément à l'engagement du Président de la République, quatre des cinq campings du Pyla-sur-Mer ont ouvert à nouveau. Le cinquième camping a fait le choix de prendre davantage de temps avant d'ouvrir.

La DDTM a été missionnée en septembre 2022 par la préfète pour accompagner la réouverture des campings sinistrés du Pyla-sur-Mer dès la saison 2023. En coordination avec la commune, cet accompagnement s'est notamment traduit par des réunions avec les gestionnaires et leur maître d'œuvre pour permettre la délivrance des nouvelles autorisations d'urbanisme intégrant la loi littoral et l'ensemble des risques naturels du secteur : érosion côtière, avancée dunaire, feu de forêt.

Pour organiser un cadre de réouverture plus sécurisé vis-à-vis du risque feu de forêt, la DDTM a initié un « Atelier des Territoires » sur cette thématique et a réuni l'ensemble des acteurs concernés : collectivités, syndicat mixte de la dune du Pilat, Office national des forêts, représentants de la forêt usagère, conservatoire du littoral...

M. le préfet a décidé de prolonger cette réflexion partenariale par un Conseil national de la refondation (CNR) local le 16 février 2024, traitant des risques naturels et du changement climatique.





Connaissance et aménagement des territoires Accompagnement territorial

Frédéric Kozimor - Service Accompagnement Territorial

Prise en compte des enjeux environnementaux et fonciers dans plusieurs documents de planification

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Médoc Atlantique a été approuvé le 26 octobre 2023 et le SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a été arrêté le 25 mai 2023.

Ces deux SCoT présentent des spécificités communes liées à leur caractère littoral, à la prégnance des enjeux environnementaux et à leur forte attractivité. L'accompagnement de l'État a porté majoritairement sur l'application de la loi littoral et la mise en œuvre

de la modération de la consommation foncière.

Les questions environnementales et la modération foncière ont également été les sujets majeurs du PLUi-H du Val de l'Eyre (arrêté les 7 avril et 4 octobre 2023) et du PLUi du Bazadais (arrêté le 28 février 2023). La collectivité du Val de l'Eyre a intégré les remarques du premier avis de l'État et formalisé l'arrêt d'un nouveau document, actuellement en cours d'instruction.

Présentation des dispositions de la Loi climat et résilience auprès des 9 EPCI du Grand Libournais et de la Haute Gironde

La Loi climat et résilience a fixé un objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2050 avec, dans un premier temps, une diminution de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2020 et 2030, à décliner dans les documents d'urbanisme.

Sur proposition de la DDTM et sous pilotage des sous-préfets, des présentations des différentes dispositions,

assorties de temps d'échanges, ont été organisées auprès des 9 EPCI du Grand Libournais et de la Haute Gironde. Ces rencontres, co-animées avec le CAUE, ont permis d'apporter des éléments de cadrage sur le sujet de la sobriété foncière, de présenter les mesures d'accompagnement à la disposition des élus, et de partager de bons exemples de démarches et d'opérations inspirantes.

Chiffres

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

5 démarches de SCoT accompagnées
2 avis de l'État

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

- 11 PLUi accompagnés
- 5 notes d'enjeux
- 2 avis de l'État

Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Carte Communale (CC)

- Plus de 90 procédures accompagnées, dont 14 prescriptions en 2023
- 3 avis de l'État sur PLU arrêtés

Application du Droit des Sols

- 630 autorisations d'urbanisme sur les communes soumises au RNU
- 1690 dossiers avec avis conforme
- 641 permis de construire État (dont 23 centrales photovoltaïques et 386 en OIN)



Connaissance et aménagement des territoires

Urbanisme paysage énergie mobilité

Alexandre Martineau - Service Urbanisme Paysage Énergies et Mobilités

Police de l'urbanisme et développement d'un outil informatique pour le contrôle

Les sollicitations des élus et des services municipaux (urbanisme et police municipale) en matière de police de l'urbanisme ont été particulièrement importantes : plus de 100 demandes d'appui de la part des collectivités. Un cycle de formation à destination des élus et de leurs services concernant la police de l'urbanisme et les contentieux afférents a été mené dans chaque arrondissement.

En parallèle, le Préfet a souhaité la mise en place d'un outil informatique de lutte contre les constructions illégales. Développé en 2023, cet outil, LUCCI (Lutte Contre les Constructions Illégales), va être mis à disposition des communes afin de les aider à rédiger les PV d'infractions et les courriers associés. Il leur permettra également d'avoir un suivi des procédures engagées sur leurs dossiers.

Mise à jour de la stratégie en matière de contrôle de légalité

La stratégie relative au contrôle de légalité en matière d'urbanisme a été mise à jour et approuvée pour la période 2023-2024. Elle a été enrichie en vue d'améliorer notamment les relations d'animation et

de fonctionnement avec la préfecture et les sous-préfectures : circuit de décision, suivi des tableaux de bord.

Chiffres

Contrôle de légalité

- 79 099 actes individuels d'urbanisme triés dont 70 023 actes reçus sous forme dématérialisée (@ctes).
- 389 autorisations individuelles prioritaires contrôlées (565 en 2022), conformément à l'objectif d'amélioration de la qualité du tri des actes individuels, donnant lieu à 206 propositions de recours gracieux dont 120 ont été suivies.
- 38 documents d'urbanisme contrôlés, dont le SCoT Médoc Atlantique et les 2 PLUi de la CC du Sud-Gironde et de la CC du Réolais en Sud-Gironde.

Planification urbanisme

11 porter à connaissance (PLU), 1 SCoT arrêté (SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre), 2 PLUi arrêtés (Bazadais et Val de l'Eyre) et 4 PLU arrêtés (Vayres, Arcins, Moulis en Médoc et Vensac).

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

- 7 dossiers examinés dont 2 avec saisine directe de la CNAC dits dossiers de « revoyure », pour 16 906 m² de surface de vente
- 1 commerce a fait l'objet d'un contrôle par les agents habilités de la DDPP, avec l'appui de l'instructeur CDAC de la DDTM : un rapport de constatation de l'existence d'un établissement commerciale, puis un arrêté de mise en demeure du Préfet.

Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF)

198 dossiers instruits (- 19 % par rapport à 2022) pour 190 avis émis lors de 12 réunions en présentiel : 60 % avis favorables ou favorables assorti d'observation ou favorables assorti de réserve.

Publicité

L'État est compétent en matière de police de la publicité jusqu'au 31/12/2023.

- 160 dossiers d'autorisations instruits, et 6 dossiers de déclaration : 9 refus, 33 avec réserves, 5 rejets tacites, 113 accords tacites.
- 128 PV, 83 arrêtés de mise en demeure (AMED) de supprimer ou mettre en conformité les dispositifs publicitaires, 108 dispositifs déposés suite à PV / AMED.
- 2 requêtes en cours au TA déposées par Paysage de France.

Dérogation à l'extension de l'urbanisation en continuité des zones urbanisées pour les installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières, ou aux cultures marines

Nouvelle compétence depuis le 15/10/2023

- 4 demandes de dérogations traitées : 3 refus, 1 accord.

Dérogation à l'interdiction d'abattage d'arbres ou d'alignement d'arbres

Nouvelle compétence depuis le 01/07/2023 :

- Déclaration préalable : 3 dont 1 dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau.
- Autorisation : 13.
- Information sans délais : 0.

Fiscalité de l'urbanisme

Malgré le transfert, plus de 33 000 titres de perception édités pour un montant de 66 millions d'euros au bénéfice des collectivités locales.

Police de l'urbanisme

- Plan de contrôle : 90 contrôles et 15 PV, 100 demandes d'appui de la part des collectivités.
- Contentieux pénal de l'urbanisme : 118 avis transmis au Parquet et 38 avis au juge.
- Contentieux AIT/refus dresser PV : 12 mémoires en défense.

Transition Énergétique – Pôle énergies renouvelables (EnR)

- 2 avis certificat d'éligibilité du terrain d'implantation (CETI).
- 9 réunions du pôle EnR - 22 dossiers examinés.
- 6 contributions à l'avis de l'État sur PCAET.

Mobilités

- Appels à projets : 7 projets analysés et 5 lauréats.
- Dossiers de sécurité de transports : 16 dossiers instruits.
- Dérogations Poids Lourds : 86 dossiers instruits.

Bruit

2 arrêtés portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Gironde.



Connaissance et aménagement des territoires Analyses connaissance et valorisation

Valérie Jakubowski - Service Analyses, Connaissance et Valorisation

Atlas girondin : la Gironde vue par la DDTM

Une [nouvelle version 2023 de l'atlas girondin](#) a été produite.

Le document est structuré en cinq chapitres, basés sur les cinq objectifs de la Stratégie État pour l'aménagement et l'habitat en Gironde :

- des ressources et patrimoines naturels à préserver ;

- un aménagement à équilibrer et pérenniser ;
- une gestion économe de l'espace à encourager ;
- une vision globale et stratégique des risques à considérer ;
- une transition énergétique et une adaptation au changement climatique à accélérer.

Appui aux collectivités sur le géoportail de l'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2023, un document de planification n'est exécutoire qu'à la condition qu'il ait été publié sur le [géoportail de l'urbanisme](#) (GPU) dans un format standardisé du Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG).

La DDTM ouvre les comptes utilisateurs aux collectivités ou EPCI pour qu'ils soient en mesure de verser leur document de planification sur le GPU, et leur apporte une aide lorsqu'ils la sollicitent. La DDTM verse également les servitudes d'utilité publique (SUP)

dont elle a la charge.

153 documents d'urbanisme ont été versés par les collectivités sur le GPU au 31 décembre 2023.

6 PLUi (Bordeaux Métropole, Créonnais, Grand Saint Emilionnais, Pays Foyen, Réolais en Sud Gironde, Sud Gironde), 116 PLU, 27 cartes communales et 4 SCoT (Cubzaguais-Nord-Gironde, Haute-Gironde, Libournais, Sud Gironde) sont ainsi consultables en ligne.

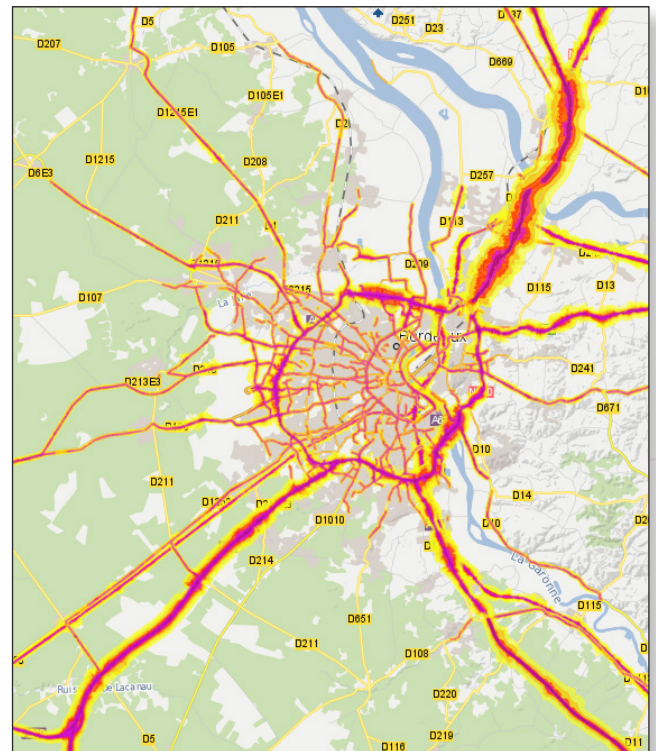
Mise à disposition publique des données : information sur le bruit des infrastructures linéaires de transport terrestre

Les cartes de bruit stratégiques 2022-2026 ont pour objectif d'informer et sensibiliser la population sur les niveaux d'exposition, et d'inciter à la mise en place de politiques de prévention ou de réduction du bruit et de préservation des zones de calme.

Elles représentent des [zones de niveaux de bruit dans l'environnement](#).

À l'appui des zones de bruit, le Préfet de département a défini la catégorie sonore des infrastructures linéaires de transports terrestres, les secteurs affectés par le bruit, et les prescriptions d'isolement applicables dans ces secteurs. Les infrastructures de transports terrestres sont ainsi classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée, dans lequel les prescriptions d'isolement acoustiques sont à respecter.

Les données géographiques (zones de bruit et classement sonore) sont accessibles depuis le [catalogue interministériel des données géographiques](#).





Habitat et construction

Agnès Bouaziz - Service Habitat, Logement, Construction Durable

Bilan triennal SRU pour la période 2020-2022

Le bilan triennal réalisé sur les 40 communes déficitaires de Gironde a conclu au renouvellement de la carence pour les communes d'Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch et Saint-Aubin de Médoc, et à la mise en carence des communes de Bouliac, Coutras, Saint-Loubès et Le Teich, ainsi qu'à la levée de carence pour la commune d'Izon. La Gironde passe ainsi de 5 communes carencées à l'issue du bilan triennal 2017-2019 à 8 communes carencées à l'issue du bilan triennal 2020-2022. L'exercice du droit de préemption urbain est désormais assuré par les

services de l'Etat sur ces 8 communes.

À la suite de ce bilan et en application des nouvelles dispositions de la loi 3DS, des contrats de mixité sociale permettant l'abaissement des objectifs SRU pour la période 2023-2025 ont été préparés pour 12 communes, dont 5 communes carencées. Ils seront signés début 2024. Ils permettront de consolider l'ambition de production de logements sociaux de ces communes en adaptant et en sécurisant la trajectoire pour y parvenir.

Mise en accessibilité du patrimoine bâti

Le service a mené trois types d'actions afin de faire avancer le dossier essentiel de l'accessibilité :

- La relance des communes sans agenda d'accessibilité programmée et une nouvelle campagne ciblant les gestionnaires ne répondant pas aux impératifs de suivi de leur programmation ;
- Les autorités organisatrices des mobilités ont

également fait l'objet d'une relance à l'issue de l'échéance de réalisation de leurs travaux de mise en accessibilité de leur réseau de transport ;

- Le lancement d'une campagne de suivi de la mise en place des commissions communales pour l'accessibilité (obligatoire pour les 53 communes de plus de 5000 habitants).

Des outils numériques pour faciliter la vie

Au cours de l'année 2023, plusieurs outils numériques ont été déployés afin, d'une part, de faciliter leur accès au grand public mais aussi dans le but de permettre une meilleure instruction des dossiers, en particulier lorsque les compétences relèvent de plusieurs acteurs. Ainsi, ont été déployés :

- Le nouveau système d'information des aides à la pierre (SIAP) avec un important travail de préparation à la migration depuis le dispositif GALION ;

• Le déploiement d'une plate-forme de signalement et de traitement des situations d'habitat indigne, [Histologe](#), ouverte depuis le 16 janvier, qui a nécessité un travail d'articulation avec les dispositifs mis en place dans les territoires ;

- La création, en octobre, d'une plate-forme « démarches simplifiées » pour le dépôt des dossiers pour la Commission de Conciliation qui facilite la préparation du dossier en lien avec les membres de la commission.

Chiffres

Accessibilité

- 2252 dossiers en sous commission accessibilité (2 288 en 2022) dont 627 instruits de façon numérique suite à la dématérialisation des dossiers ADS (213 en 2022)
- 203 visites effectuées pour sécurité et/ou accessibilité
- 50 autres commissions ou visites (SDIS, Commissions communales de Bordeaux, visites de camping, homologation sportive)

Planification

- Révision en cours du plan départemental de l'habitat et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- 14 porter à connaissance (PAC), 1 avis de l'État et 1 note d'enjeux sur les PLU
- 2 PAC, 1 avis de l'État et 1 note d'enjeux sur les PLUi
- 2 PAC sur PLUiH et 1 note d'enjeux
- 1 PAC et 2 avis de l'Etat sur des SCoT

- 2 avis sur plan climat air énergie territorial (PCAET)

Logement social

- Au 01/01/2023 : 113 809 logements sociaux sur 50 communes SRU
- 40 communes déficitaires (avec moins de 25 % de logements sociaux)
- 8 communes en carence à l'issue du bilan triennal 2020-2022
- Réception de près de 2 200 déclarations d'intention d'aliéner, 7 préemptions
- 12 contrats de mixité sociale abaissants élaborés et signés en janvier 2024
- 4 027 logement locatif sociaux (LLS) agréés en 2023 par les délégataires (3302 LLS en 2022)

Renouvellement urbain

- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : signature d'un ajustement à la convention
- 5 autorisations de démolir accordées pour 159 logements

Aides de l'Anah

- Près de 38 M€ d'aides octroyées pour 1801 logements rénovés (+ 106 % par rapport à 2022)
- Déploiement du dispositif mon Accompagnateur Rénov : 15 dossiers de candidature instruits
- Lutte contre l'habitat indigne et activité du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et le mal-logement (PDLHiml)**
- déploiement de l'outil Histologe en janvier 2023 : 1 200 signalements pour l'année, majoritairement sur le territoire de Bordeaux Métropole
- 24 dossiers reçus pour procédures et amendes liées au permis de louer ou permis de diviser, 10 amendes prononcées
- 11 dossiers transmis par l'ARS pour mise en œuvre de travaux d'office

Commission de conciliation

361 dossiers déposés dont 41 relatifs à l'encadrement des loyers sur Bordeaux



Environnement

Armelle Ressouches - Service des Procédures Environnementales

Chiffres

Enquêtes publiques

58 procédures d'enquêtes et consultations du public

Conseil Départemental Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

11 réunions et 37 dossiers présentés : ICPE (21), ARS (5), Préfecture (4) et code minier (4), IOTA (2), ASN(1)

Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS)

13 réunions et 58 dossiers

11 séances en formation sites et paysages : 51 dossiers

1 séance en formation faune sauvage captive : 6 dossiers

1 séance en formation carrières : 1 dossier

Commission d'audition des candidats commissaires-enquêteurs pour la liste d'aptitude 2023

15 candidats ré-auditionnés,

11 nouveaux candidats auditionnés.

La liste d'aptitude 2024 pour la Gironde s'établit à 61 commissaires enquêteurs

Activité réglementaire du service

316 arrêtés

230 télédéclarations validées

101 déclarations de transport/négoce/courtage de déchets validées

12 arrêtés de DUP

12 arrêtés de cessibilité signés

13 saisines du juge de l'expropriation

8 agréments d'association pour la protection de l'environnement

14 contributions à l'avis de l'autorité environnementale établis au nom de la DDTM

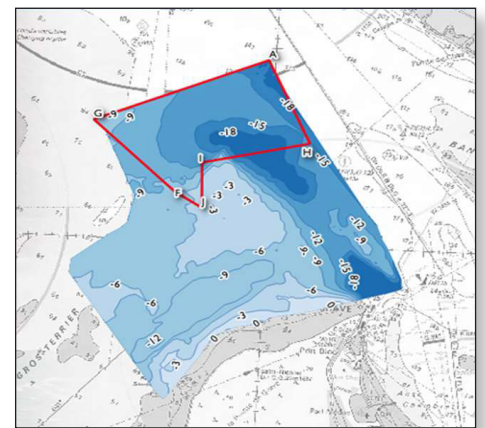
Projet d'extraction de granulats marins dans l'estuaire de la Gironde

Pour le renouvellement de l'exploitation de la concession minière de sables et de graviers siliceux marin dite « Platin de Grave » détenue par la société Granulats Ouest, une enquête publique s'est déroulée du 16 janvier au 17 février 2023. Un registre numérique a été mis en place et 6 permanences ont été tenues dans les locaux des mairies concernées par le projet. 135 contributions ont été recueillies.

La participation du public n'a pas été nécessaire pour la demande de prolongation du permis exclusif de recherches de sables et graviers siliceux marins et d'autorisation d'ouverture de travaux de recherches sur le plateau continental au large de l'estuaire de la Gironde, déposée par le Groupement d'Intérêt Économique Sud Atlantique. Néanmoins, 18 organismes professionnels et services spécialisés, ainsi que

11 collectivités territoriales ont été associés à cette consultation.

Une réunion de concertation a conclu la phase de concertation le 21 juin 2023 et a permis de finaliser ces deux projets. Les autorisations ministérielles et préfectorales sont en cours d'élaboration.



Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux

L'opération « Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux » (AFSB), réalisée au titre du « Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) est le préalable à la création d'une ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse. L'arrêté portant déclaration d'utilité publique de cette opération d'aménagements ferroviaires avait été pris le 25 novembre 2015 et prorogé le 26 septembre 2022.

L'enquête parcellaire s'est déroulée en novembre 2022 et l'arrêté de cessibilité a été signé le 25 septembre 2023 par l'autorité préfectorale. Le juge de l'expropriation a été saisi le 9 novembre 2023 en vue de l'intervention de l'ordonnance d'expropriation.

Opérations coup de poing sur des sites non autorisés de stockage de véhicules hors d'usage

Sept sites non autorisés de stockage de véhicules hors d'usage ont été ciblés ; ils étaient situés sur les communes de Talais, Valeyrac, Saint Vivien de-Blaye, Donnezac, Saint-Médard-de-Guizières, Coutras et Cestas. Ces sites ont fait l'objet d'arrêtés d'occupation temporaire et d'arrêtés portant exécution de travaux d'office pour faire cesser ces activités non autorisées.

Ces opérations ont été mises sur

ped en lien étroit avec les services de la gendarmerie pour mettre en conformité ces sites aux mesures prescrites antérieurement par des mises en demeure non exécutées. Cela a nécessité une vigilance tout particulière concernant les mesures de notification et l'affichage réglementaire en mairie pendant 10 jours avant l'intervention des services de police des installations classées.



Prévention des risques et gestion de crise

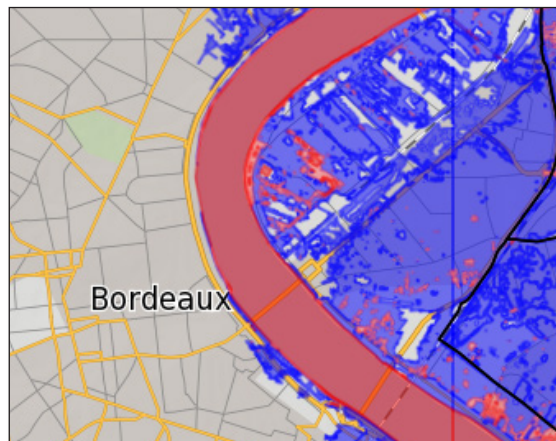
Nancy Pascal - Service Risques et Gestion de Crise

Fin de la procédure de révision des plans de prévention des risques inondation (PPRi) de Bordeaux et Bègles

Prescrite en 2012, la révision des PPR inondation de l'agglomération bordelaise portait sur 24 communes. Les PPRi révisés ont pu être approuvés sur 21 d'entre elles en février 2022. Le PPRi de la commune du Bouscat a été abrogé, les études ayant démontré que le territoire n'était plus inondable.

Les communes de Bordeaux et Bègles ont en revanche dû faire l'objet d'un complément d'études pour prendre en compte une nouvelle hypothèse de tenue de la digue Saint-Jean/Belcier. Une période de concertation a suivi la modélisation de l'aléa avec notamment une réunion publique de présentation en avril 2023.

Ces deux derniers PPRi révisés ont été approuvés le 5 décembre 2023, achevant ainsi la procédure complète avec des PPRi révisés prenant en compte la tempête historique Martin (1999), le réchauffement climatique et les derniers textes réglementaires applicables aux PPR inondation.



Dépôt de l'avenant n°2 du programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) Estuaire

Le PAPI Estuaire de la Gironde est porté par le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST) sur les zones inondables de l'Estuaire de la Gironde, la Dordogne et la Garonne aval. Validé en 2016, il a fait l'objet d'un premier avenant qui a permis d'intégrer des études complémentaires et de prolonger sa durée de

réalisation jusqu'à fin 2025. Le deuxième avenant a nécessité une très forte implication de la DDTM aux côtés du porteur ; il porte son montant global à près de 100 M€ dont plus de 30 % sont financés par l'État. Cet avenant sera instruit par la DREAL et fera l'objet d'un avis de la DDTM et d'un échange avec la DGPR compte tenu de son montant.

Chiffres

Mobilisation du Fonds de Prévention des Risques naturels majeurs

- 1,7 M€ mandatés en 2023
- 14 dossiers de financement de particuliers

Avis risques sur dossiers et projets

- 24 examens au cas par cas
- 21 procédures code de l'environnement
- 72 permis instruits par la DDTM ou sur sollicitation des services instructeurs
- Examen des documents d'urbanisme : 11 Porter à connaissance (PAC) urbanisme, 16 avis risque sur PLU(i) arrêtés, 2 avis sur SCoT et 4 participations à des notes d'enjeux

Signature de trois avenants pour les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Plans de prévention des risques naturels et PAC technologiques

- 2 PPRi approuvés (Bordeaux et Bègles)

- 12 modifications prescrites (inondation et mouvements de terrain)

- 5 Porter à Connaissance risque technologique
- 4 Groupes de Travail sur le risque incendie de forêt

Gestion de crise

- 27 jours en vigilance orange dont 15 jours pour le risque pluie-inondation et 1 jour de centre opérationnel départemental (COD)
- 52 événements traités en astreinte, dont 1 événement important sur 21 jours en juillet 2023 concernant la pollution aux cyanobactéries
- 3 plans ORSEC, 4 PPI ou autres documents de planifications instruits
- 3 préparations d'exercices



Agriculture et forêt

Olivier Roger - Service Agriculture Forêt et Développement Rural

Chiffres

Politique agricole commune (PAC) 2023

- 4 064 déclarants dont 1 851 pour l'aide à l'assurance récolte
- 2 964 bénéficiaires d'aides découplées (+56% par rapport à 2022) dont 1 400 nouveaux viticulteurs
- 37 M€ d'aides directes à la production (+4,5 M€ par rapport à 2022 pour la viticulture)
- 12 M€ aide à l'assurance récolte

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et bio

- 1 307 bénéficiaires payés en 2023 au titre de la campagne 2022 (8 M€)
- 1 440 demandeurs en 2023 dont 753 en conversion bio (116 de moins par rapport à 2022)

Calamités agricoles (gel, grêle et températures élevées 2022)

- 317 dossiers instruits et 2,61 M€ d'aides payées

Fonds d'urgence bio

- 57 dossiers aidés pour un montant de 176 000 €

Plan d'arrachage sanitaire de la vigne

- 1 091 dossiers de pré-candidature traités
- 1 200 dossiers de candidature déposés

Vie des exploitations

- 351 demandes d'autorisation d'exploiter instruites

Forêt

- 167 dossiers instruits et 1,58 M€ d'aides payées pour le renouvellement forestier et le broyage sanitaire des jeunes peuplements incendiés
- 164 demandes d'autorisation de défrichements : 102 autorisations accordées (49 ha), 12 refus (3,8 ha), 10 avis positifs (Autorisation environnementale, en attente d'enquête publique), 25 dossiers clos (autorisation non requise ou abandon), 15 dossiers en cours d'instruction. 7 recours auprès du Tribunal Administratif traités
- 368 contrôles terrains réalisés : réception des aides, plans simples de gestion, défrichements autorisés, mesures compensatoires aux défrichements, coupes, obligations légales de débroussaillage
- 114 certificats fiscaux délivrés
- Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) : 10 réunions d'informations et vulgarisation auprès des élus, 8 réunions publiques.

Une campagne PAC compliquée avec le démarrage de la nouvelle programmation

L'année 2023 était la première année de mise en œuvre du plan stratégique national fixant les modalités de la PAC 2023-2027. Parmi les nouveautés figuraient :

- la mise en place du critère agriculteur actif pour les exploitants de plus de 67 ans ;
- le système de suivi des surfaces en temps réel permettant de vérifier la cohérence des cultures en place avec les cultures déclarées ;
- la possibilité de faire valoir le droit à l'erreur ;
- le renforcement des obligations environnementales : obligation de rotation des cultures à la parcelle, extension des bandes

tampons aux fossés et canaux, obligation de couverture des sols pendant 6 semaines, du 1er septembre au 30 novembre. Les développements informatiques nationaux pour l'application de ces nouvelles modalités ont pris du retard, ce qui a entraîné un décalage de l'instruction et réduit les délais.

Tout a été mis en œuvre par les agents instructeurs pour que le bilan de la campagne PAC 2023 reste positif pour les agriculteurs concernés, avec un taux de dossiers payés en fin d'année de 97%. L'instruction se poursuit début 2024.

Mise en place d'un dispositif d'arrachage sanitaire de la vigne girondine

En mars 2023 un plan d'arrachage sanitaire de la vigne en Gironde a été annoncé par le ministre de l'Agriculture dans un contexte de mévente du vin et de risque de développement de friches viticoles propices au développement de la flavescence dorée.

Forfaitisée à 6 000 € par hectare, l'aide pour arrachage sanitaire est financée par des crédits de l'État à hauteur de 38 M€ et des crédits du Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) à hauteur de 19 M€.

L'aide de l'État se traduit par des conversions en zones naturelles ou en boisements, conditionnées à un engagement du demandeur sur vingt ans. L'aide du CIVB porte sur la diversification des cultures.

1 200 demandes d'aides ont été déposées pour une surface de plus de 8 000 ha. L'instruction des dossiers se poursuivra pendant le premier semestre 2024.





Eau et nature

Florian Perron - Service Eau et Nature

Réutilisation des eaux usées

La réutilisation des eaux est une des solutions identifiées dans le plan eau. L'utilisation encadrée des eaux de station d'épuration traitées a été autorisée par décret du 10 mars 2022.

En 2023, après avis favorable du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des Commissions locales de l'eau concernées, quatre projets de réutilisation des eaux usées traitées ont été autorisés:

- l'utilisation après traitement complémentaire, par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, des

eaux traitées de la station d'épuration de Biganos (3 500 m³ par an) ;

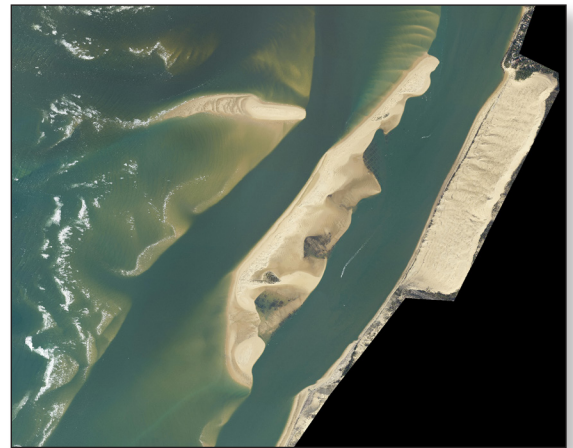
- l'utilisation pour des usages industriels internes, par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et Bordeaux Métropole, respectivement des eaux urbaines traitées des stations d'épuration de Biganos et d'Eysines Cantinolle. Ces besoins représentent 9 000 m³ par an ;

- l'alimentation de l'usine Etex France Building Performance, producteur de plaques de plâtre, par les eaux traitées de la station d'épuration de Saint-Loubès, à hauteur de 50 000 m³ d'eaux résiduaires urbaines, représentant 50 % de la consommation du site.

Protection de la biodiversité

2023 a vu l'engagement de la rédaction du nouveau plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) d'Arès et la finalisation de celui de la RNN du banc d'Arguin, fruit d'un long travail de concertation au cours des deux dernières années.

Cet aboutissement est d'autant plus d'actualité que les tempêtes de l'automne 2023 ont fortement malmené le banc, dont la taille s'est significativement réduite. La prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion des activités se déroulant sur cet espace réduit et fragile est indispensable.



PNMBA - OFB - 18/11/2023

Sécheresse 2023

Avec la prise d'un arrêté cadre départemental signé le 28 juin 2023, venant compléter les 3 arrêtés-cadres interdépartementaux qui étaient déjà en vigueur sur une partie de son territoire, la Gironde est désormais entièrement couverte par ces arrêtés-cadres, qui définissent les règles de gestion des ressources en eau en période d'étiage.

Ces arrêtés réaffirment les usages prioritaires de l'eau,

en lien avec la préservation des milieux aquatiques, et la nécessaire solidarité amont-aval.

Après un étiage 2022 « historique », l'étiage 2023 a été proche de la normale mais s'est prolongé jusqu'à fin octobre. Avec 8 arrêtés, entre fin juillet et le 31 octobre, les restrictions ont concerné 830 ha sur les 32 000 ha irrigués dans le département.

Chiffres

- 440 dossiers « loi sur l'eau » déposés en 2023, dont 61 autorisations environnementales (20 sur les systèmes d'endiguement et 11 autorisations environnementales ICPE)
- 298 déclarations « loi sur l'eau » (dont 67 renouvellements de forage)
- 65 porter-à-connaissance
- 8 autorisations de travaux d'urgence

- 9 déclarations d'intérêt général pour les syndicats de rivière
- 617 arrêtés préfectoraux de battues administratives, dont 110 pour le sanglier
- 120 avis sur évaluations d'incidences Natura2000
- 30 avis sur plans et projets



Mer et littoral

Delphine Cathala - Service de la Délégation à la Mer et au Littoral

Exercice de lutte anti-pollution au large et dans le bassin d'Arcachon

Le 12 octobre 2023, un exercice a été organisé par la préfecture maritime de l'Atlantique et la préfecture de la Gironde : une pollution au large du bassin d'Arcachon qui arriverait sur le plan d'eau a été simulée.

La DDTM assurait la maîtrise d'œuvre pour le volet Terre, en lien avec le Pôle National d'Expertise et l'appui à la Préfecture Maritime pour le volet Mer.

L'objectif était de tester la capacité d'assurer l'interface terre-mer et d'engager l'entraînement des acteurs locaux (pêcheurs et ostréiculteurs) au débarquement de petits déchets pollués dans le port d'Arcachon.

Après une phase de formation à quai, les barges conchylocoles et un remorqueur du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon se sont notamment exercés à la mise en œuvre d'un chalut

spécialisé dans la récupération des polluants et au transbordement à terre.



Travaux d'office pour le nettoyage de parcs ostréicoles sur le Bassin d'Arcachon

Le Bassin d'Arcachon subit la prolifération de friches ostréicoles. Pour éviter leur développement et pour maintenir la capacité productive du bassin, le schéma des structures départemental prévoit des obligations d'entretien et d'élimination des déchets conchylocoles sur les parcelles concédées aux ostréiculteurs.

Le code rural et de la pêche maritime prévoit également l'obligation de restituer, en fin de concession, le domaine dans son état naturel.

Faute de remise en état, l'État peut pourvoir d'office à ces travaux aux frais de l'ostréiculteur défaillant. Cette procédure a été mise en œuvre dans le cadre d'une convention de travaux liant l'État et le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA). Les travaux ont été exécutés du 16 septembre au 13 novembre, et représentent un montant d'environ 50 000 € pour trois parcs.

Chiffres

Cultures marines

- 553 Autorisations Exploitation Cultures marines (AECM) délivrées sur 616 demandes reçues et instruites
- 209 mises en demeure
- 30 sanctions administratives
- 1 PV de grande voirie
- 2 décisions de retrait d'AECM
- 96 marées de contrôle
- 31 établissements de dégustation ostréicole contrôlés
- 22 avis sur agréments sanitaires
- 9 réaménagements réalisés ou en cours
- 14 marées de nettoyage financées par l'État
- 199 professionnels accueillis sur 96 jours d'accueil du public

Gestion du domaine public maritime

- 70 autorisations d'occupation temporaires (AOT) délivrées
- 1 commission d'attributions d'AOT
- 2 concessions d'utilisation hors des ports délivrées et 5 en cours
- 85 autorisations de circuler sur le domaine public maritime (DPM)
- 2 arrêtés de transfert de gestion portuaire
- 1 avenant sur une zone de mouillage

et d'équipements légers (ZMEL)

- 31 autorisations de travaux sur perrés ou ouvrages
- 2 baux de chasse maritime en instruction
- Contrôles : 21 lots de plage, 12 ouvrages de protection, 36 ZMEL
- 13 mises en demeure – 7 occupations sans titre
- 2 opérations de délimitation du DPM menées
- 7 journées de relevés bathymétriques

Administration de la mer

- 141 manifestations nautiques ayant fait l'objet d'une instruction dont 17 en eaux intérieures
- 3 déchéances de propriété pour les navires abandonnés et épaves, 1 décision d'abandon en eaux intérieures
- 266 autorisations de filets fixes
- 4 commissions nautiques locales
- Poursuite de l'augmentation du taux de connexion des marins et armateurs : 1 600 marins connectés sur le portail du marin, 600 armateurs connectés sur le portail de l'armateur

Plaisance

- 4133 permis côtiers délivrés

- 172 candidats au permis hauturier
- 815 premières immatriculations des navires et 4 257 mutations de propriété
- Diminution du délai de traitement des demandes d'immatriculation suite à la dématérialisation : 1 à 2 jours ouvrés
- Mise en place d'un guichet d'accueil permettant d'améliorer le service rendu à l'utilisateur (1 578 dossiers déposés en direct)
- Renforcement du contrôle des bateaux écoles : 18 bateaux écoles contrôlés dont 2 suites (suspension et avertissement)
- Tenue d'un stand au salon nautique d'Arcachon

Contrôle de l'activité maritime

- 185 journées de contrôle : 146 intra-bassin, 94 sur l'estuaire et 7 à l'océan
- Suites données : 311 PV enregistrés dont 17 PV de saisie, 75 relevant d'une sanction administrative dont 25 propositions de sanctions

Contrôles plaisance

- 54 suspensions de permis au cours de l'été (sur 74 PV pour excès de vitesse)
- 2 journées médiatiques sur la sécurité en mer

Éducation routière : un service plus simple, plus accessible et plus efficace

L'éducation routière poursuit son programme de transformation et d'amélioration continue de la qualité des services proposés. Ont ainsi été mis en place :

- une [page dédiée à l'éducation routière](#) sur le site internet de l'État en Gironde ;

- utilisation de la plateforme Mes démarches simplifiées pour les usagers ;

- amélioration continue de rdrvpermis : l'ensemble des démarches liées au permis de conduire est désormais accessible depuis internet.

Lutte contre la fraude et les pratiques illégales

La lutte contre ces phénomènes a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés.

Cela a permis de procéder à la fermeture d'un centre de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), et de quatre centres agréés suspectés d'user de pratiques frauduleuses.

Un organisme agréé pour le passage du code de la route s'est vu suspendre son agrément pour non

respect de la réglementation.

Quatre enseignants ont été rappelés à l'ordre suite à des offres de formations illégales sur internet. Plus de 150 épreuves théoriques générales obtenues frauduleusement ont été annulées. Avec l'appui des forces de l'ordre, un inspecteur du permis de conduire ainsi que la gérante d'une auto-école ont été interpellés, mettant fin à une filière parallèle.

Chiffres

Examens réalisés et taux de réussite

Voiture : 34 984 – taux de réussite : 59,38 %

Moto : 8 624 – taux de réussite : 71,76 %

Poids lourd : 5 340 – taux de réussite : 70,49 %

Préparation au transfert de la compétence « publicité » aux collectivités

La loi climat et résilience prévoit le transfert vers les collectivités de la compétence publicité (instruction des dossiers, contrôles terrain...) au 1er janvier 2024 : EPCI ou communes, en fonction d'un double critère lié à leur compétence en matière de PLU ou règlement local de publicité (RLP) et de leur taille. En vue de l'arrêt de la mission publicité par la DDTM, un travail d'accompagnement spécifique auprès des collectivités a été mis en place : information aux collectivités précisant les conditions du transfert et l'organisation matérielle envisagée, note récapitulant le dispositif, coordonnées du référent DDTM qui

accompagnera les communes sur ce transfert. Un webinaire organisé avec l'Association des Maires de Gironde a permis d'expliquer aux élus les principes de la police de la publicité et de répondre à leurs interrogations sur ce transfert de compétence. Un travail d'accompagnement des services techniques qui souhaitent proposer une offre d'instruction pour le compte des collectivités compétentes a été engagé dans la foulée. Cette action se poursuivra au moins lors du premier semestre 2024 avant que nos missions ne se réorientent vers le conseil en matière de RLP et le contrôle de légalité des actes.

Transferts 2023

L'instruction des aides de l'Anah a été transférée aux délégataires au 1er janvier 2023.

Les nouvelles équipes de délégataires ont été formées par la DDTM. Le service s'est focalisé sur la clôture de dossiers existants (1 200 dossiers soldés ou retirés), ainsi que sur l'accompagnement des acteurs.

Les transferts au 1er janvier 2023 du FEADER et de la gestion des sites Natura 2000 terrestres au Conseil

régional se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Le transfert de la fiscalité de l'urbanisme à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), qui en assure désormais la liquidation et le recouvrement, s'est également poursuivi et les dossiers anciens sont correctement pris en compte ; le site de Lesparre a été fermé.

Réorganisation du service risque et gestion de crise (SRGC)

Afin de gagner en souplesse dans l'élaboration des plans de prévention des risques, le SRGC a modifié son organisation pour créer une seule unité en charge

des plans de prévention et un poste de chargé de mission hydraulique et littoral rattaché à la cheffe de service.

Chiffres

La DDTM au 31 décembre 2023

- 294 agents, dont :
 - 196 agents MTE/MCTRCT (Écologie)
 - 51 agents MIOM (Intérieur)
 - 47 agents MASA (Agriculture)
- 236 télétravailleurs
- 515 000 € de budget de fonctionnement (hors loyers immobiliers)
- 4 réunions du Comité social d'administration (CSA)
- 2 réunions de la formation spécialisée du CSA en matière d'hygiène et de sécurité

**BUREAU DE L'ÉDUCATION
ROUTIÈRE**
Abel EL MANAA

DIRECTION
Renaud LAHEURTE
Directeur
Hélène CHANCEL-LESUEUR
Directrice adjointe
déléguée à la mer et au littoral
Alain GUESDON
Adjoint au directeur

Architecte conseil
Agnès BAULME
Paysagiste conseil
Marie FRANCE

Conseil juridique : Bernard BALZAMO**
Assistante de prévention : Caroline ROUSSARIE

**SERVICE
DE LA DÉLÉGATION À
LA MER ET AU
LITTORAL**
Delphine CATHALA
Adjoints : Philiat RETIF
X

Division de l'espace littoral et
maritime
Philiat RETIF
Adjoint : X
Unité gestion du domaine public
maritime
Ronan FLOCH
Unité cultures marines
Michel LACROIX

Division gestion et contrôle des
activités maritimes
X
Adjoint : X
Unité littorale des affaires
maritimes
Georges TARDY
Unité administration de la mer
Cécile MARCADET
Océlie BARON
Unité plaisance
Nicolas KLEIN

**SERVICE
AGRICULTURE FORÊT
ET DÉVELOPPEMENT
RURAL**
Olivier ROGER
Adjoint : Guillaume CHANET

Unité gestion des aides
directes de la politique agricole
commune
Guillaume CHANET
Unité vie des exploitations et
territoires
Cécilia DIDIERJEAN
Unité forêt
Thierry AUMONIER

**SERVICE
EAU ET NATURE**
Florian PERRON
Adjoint e : X

Division police de l'eau et milieux
aquatiques
Yolande PEGUIN
- Unité qualité des eaux - trames
bleues
Emmanuel DANSAUT
- Unité gestion quantitative de
l'eau
Ludovic MARTIN

Unité Nature
Delphine ESPALIEU
- Cellule territoires et biodiversité
Camille MEUNIER
- Référent chasse et pêche
Olivier DAVID

**SERVICE
HABITAT,
LOGEMENT,
CONSTRUCTION DURABLE**
Agnès BOUAZIZ
Adjoint : Emmanuel HARDOUIN

Unité développement des
politiques de l'habitat durable
Anne-Sophie PRUVOST
Unité rapports locaux et logement
social public
Anna DUBOIS
Unité renouvellement urbain
Thomas CHOREN
Unité amélioration habitat ancien
Clément MATRAY-GAZON
Mathias BERRY
Unité politique immobilière de l'Etat
Émora PARENT
Unité gestion administrative
Catherine BONHOURS

**SERVICE
URBANISME,
PAYSAGE, ÉNERGIES
ET MOBILITÉS**
Alexandre MARTINEAU
Adjoint : Florent PALLOIS

Unité Gestion administrative***
Catherine BONHOURS
Unité animation ADS Fiscalité et
Police de l'urbanisme
Alberto MIGUEL
Unité planification réglementaire
et aménagement commercial
Henriette RIVIERE
Unité publicité paysage espaces et
villes durables
Ghislain MOURGUES
Unité contrôle de légalité de
l'urbanisme
Bernard BALZAMO**
Unité mobilité énergie transports
Marine BIRAS

*** Unité mutualisée avec le SHLCD

**SERVICE
RISQUES ET
GESTION DE CRISE**
Nancy PASCAL
Adjointe : Françoise ROSE

Chargé de mission hydraulique
et littoral
Stéphane MAIS
Unité plans de prévention
X
Unité risques et aménagement
Carine COLOMBERA
Unité préparation à la crise
Thomas FAJOUX

**SERVICE
DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES**
Armelle RESSOUCHES
Adjoint : Stéphane LEDUC

Unité protection de
l'environnement et des sites
Stéphane LEDUC
Unité prévention des pollutions
et des nuisances
Pierre ROUSTIT
Unité déclaration d'utilité publique
et expropriations
X

SERVICE ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL

Frédéric KOZIMOR
Adjoints : Valérie BOUSQUET
Hélène VIGNHAL

Unité gestion administrative Bordeaux*
Carolyne HERSENT
Unité gestion administrative Libourne
Florence AIROLDI
Pôle connaissances mutualisé
Edwige EGLIZOT
Unité ADS
Mathieu CAZAUX

Unité grands projets
Blandine BELIN-ROBERT
Unité Métropole
Anne-Laure MASSON
Unité aménagement de Bordeaux
Florence GARNIER
Unité aménagement du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre
Molka FAREL

Unité aménagement du Médoc
Cécile SCHNEIDER
Unité aménagement du Libournais et de la Haute-Gironde
X
Unité aménagement du Sud-Gironde
Sébastien NICOLAS

* Unité mutualisée avec le SRDC

**SERVICE ANALYSES,
CONNAISSANCE ET
VALORISATION**
Valérie JAKUBOWSKI

Unité analyses et connaissance
Éric BALLAN
Unité valorisation et appui numérique
Valérie JAKUBOWSKI
Chargé de mission évaluation de la consommation d'espace
Philippe LORIOT

Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde
Cité Administrative - 2, rue Jules Ferry - B.P. 90 - 33 090 Bordeaux Cedex
ddtm@gironde.gouv.fr

Directeur de la publication : Renaud Laheurte
Coordination : DDTM de la Gironde / SACV
Rédacteurs : Chef.fe.s de services et d'unités

Document publié sur le site internet des services de l'État en Gironde

